



République Française
Département de la Sarthe
Commune de LOMBRON

ARRETE N° 2020 08 28 -55

Arrêté réglementant l'accès à l'espace Alice & Ernest GUITTON, jeux et City Stade

Nous, Maire de la Commune de Lombron,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2212-2,

Vu le décret 2020-860 du 10 juillet 2020 interdisant notamment, sauf dérogation préfectorale, le rassemblement de plus de 10 personnes dans l'espace public,

Vu l'arrêté municipal du 24 août 2020 portant obligation du port du masque dans un périmètre défini autour de l'Ecole Pierre de Ronsard à compter du 1^{er} septembre 2020

Considérant que l'Espace Alice et Ernest Guitton est situé dans ce périmètre,

Considérant cependant l'état de menace sanitaire liée au risque épidémique en cours,

ARRETE

Article 1 : L'arrêté du 17 juillet 2020 est abrogé.

Article 2 : L'accès à l'Espace Alice et Ernest GUITTON, les jeux et City Stade sont ouverts à compter du 1^{er} septembre 2020

Article 3 : Les usagers de cet espace et de ces jeux, âgés de plus de 11 ans, devront porter le masque et respecter les gestes barrière pour lutter contre la propagation du Covid 19, notamment la distanciation sociale. Ils devront également respecter le fait que les rassemblements de plus de 10 personnes dans l'espace public sont interdits.

Article 4 : Le non-respect de ces règles expose les contrevenants à une amende forfaitaire dont le montant est défini dans le décret 2020-264 du 17 mars 2020.

Article 5 : Copie du présent arrêté sera adressé par mail à :

- Préfecture de la Sarthe – Cellule Covid 19
- La Gendarmerie de Connerré
- La Gendarmerie de Saint-Mars-la-Brière
- Le Responsable du Service Technique

LOMBRON, le 28 août 2020.



Le Maire,
Alain GREMILLON